

Image not found or type unknown



Règlementation en matière de vente de véhicule

Par mclayne, le 07/10/2008 à 13:21

A t-on le droit de mettre un panneau de vente de son véhicule exposé sur la lunette arrière de cette dernière?

Si cela est interdit, à quoi s'expose l'auteur?

Merci